

A savoir sur la formation

Le **Master STAPS parcours AMVSL** forme des cadres dotés d'une double compétence en aménagement des espaces sportifs, d'une part, et en management des organisations sportives ou liées au sport, d'autre part, selon une visée de valorisation de ces deux pôles par l'évènementiel.

Le caractère novateur de la double compétence visée répond à des besoins de compétences attestés par les professionnels du secteur sportif et facilite la trajectoire d'insertion professionnelle (stage – apprentissage – emploi) de l'étudiant-e.

Et après ?

Poursuite d'études :
Doctorat

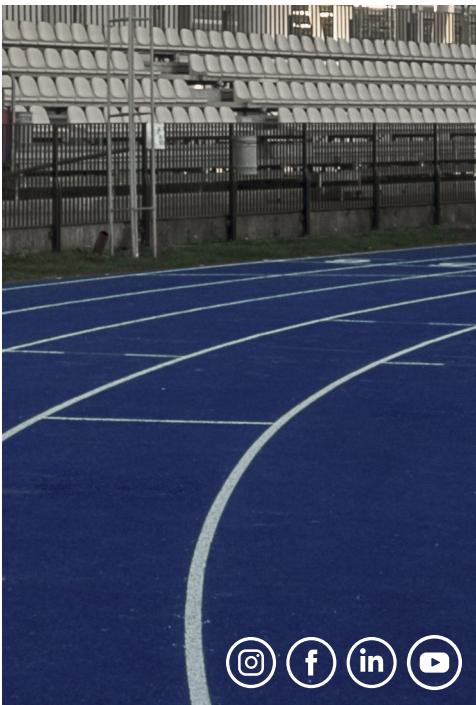
Insertion professionnelle :

Cadre dans les secteurs du sport, du loisir et du tourisme au sein d'entreprises (sites et infrastructures sportives, centres de remise en forme, agences de conseil en marketing et communication, agences d'évènementiel, cabinets de consulting en développement des espaces sportifs, annonceurs et sponsors de tous secteurs d'activités), des fédérations sportives et leurs organes déconcentrés (ligues, comités, clubs) et des organismes publics (Etat et collectivités territoriales).

Contact

Université d'Orléans
UFR Sciences & Techniques
Département STAPS

secretariat-staps.st@univ-orleans.fr
02 38 43 25 60 - 02 38 49 47 40



Master

Aménagement, Management et Valorisation Evénementielle des Espaces Sportifs et de Loisir (AMVSL)

“ Durée de la formation :
2 années universitaires (4 semestres)

Public concerné :
Titulaire d'une licence STAPS
Autre diplôme en lien avec
la formation sous réserve
d'acceptation par la commission pédagogique

Accessible en formation continue **”**

Comment candidater ?

1. S' informer
en détail sur
la formation



2. Candidater
sur le site
monmaster.gouv.fr



Université d'Orléans
UFR Sciences & Techniques
Département STAPS